



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 2 mars 2026 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une réduction du frontage requis pour l'ajout d'un quatrième (4e) logement, afin d'autoriser 18,47 m, alors que la largeur minimale permise est de 21 m.

La propriété visée est située dans la zone C-3 et comprend le lot numéro 4 180 915 du cadastre du Québec.

L'adresse civique est le 73-79, rue Angus Sud, East Angus.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 13e jour de février 2026.

Marie-Pier Dupuis, CRHA
Directrice générale